

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 janvier 2025

***Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir***

**Déclaration du groupe des Outre-mer**

Les Gouvernements successifs ont bien compris les enjeux de protéger nos écosystèmes puisqu'ils ont doté le pays de stratégies nationales de biodiversité mais également d'outils de pilotage. La création d'un établissement public en charge de la gestion transversale de la biodiversité avec des ramifications régionales comme des interlocuteurs incontournables sur ces sujets majeurs, en est un exemple. Toutefois, ces politiques de petits pas sont-elles suffisantes ? Vraisemblablement, la réponse est non. Dans bien des cas, les chiffres sont plus parlant qu'un long discours alors il convient d'en citer quelques-uns.

Les écosystèmes des Outre-mer abritent 94 817 espèces indigènes, 18 845 espèces endémiques et 85% des territoires ultramarins sont occupés par des forêts. Si l'ensemble des territoires d'Outre-mer doit s'enorgueillir de posséder 80% de la biodiversité française, il doit cependant, être à 100% conscient des menaces qui pèsent sur notre riche patrimoine. On les observe déjà : 16% des espèces sont menacées ou ont disparu, la diminution des récifs coralliens est exponentielle sans compter l'introduction et donc la multiplication des espèces exotiques envahissantes.

C'est pourquoi, le règlement du Parlement européen et du Conseil de juin dernier n'a non seulement tiré de nouveau la sonnette d'alarme que les organisations n'ont cessé de faire mais il a surtout appelé chaque pays membre à s'engager de protéger leur patrimoine commun.

Depuis bien longtemps, les Outre-mer appellent à protéger et à restaurer les écosystèmes terrestres et marins en les ouvrant à la recherche et à la valorisation des ressources génétiques de la biodiversité ultramarine. Cette activité, comme d'ailleurs d'autres, doivent s'appuyer davantage sur les grands organismes scientifiques tout en permettant la structuration des filières de formations.

De plus, les représentants des Outre-mer au CESE ne cessent d'appeler de leurs vœux l'impérieuse nécessité d'impliquer la société civile dans les actions de protection, de restauration et de sensibilisation. Il serait illusoire de croire qu'on pourrait protéger ces écosystèmes en état de vulnérabilité sans la mobilisation et la connaissance par les populations de la diversité écosystémique.

Aussi, si le Groupe partage les recommandations de l'Union aux Etats membres d'adopter un plan national de restauration des écosystèmes. Nous partageons aussi son incitation à la France et aux pays disposant de régions ultrapériphériques non pas de décliner les plans nationaux mais de leur doter de plans spécifiques pour « tenir compte des coûts associés à la protection et à la restauration de ces écosystèmes ainsi que de l'éloignement, de l'insularité, de la faible superficie, du relief et du climat difficiles des régions... ».

Enfin, il faut réfléchir à une fiscalité qui reviendrait aux territoires pour compenser les services écosystémiques rendus par notre biodiversité. Aussi, les fonds structurels européens attribués aux Outre-mer pourraient donc faire l'objet d'un axe « biodiversité pour le développement ».

**Le Groupe des Outre-mer a voté cet avis.**